#### MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023

<u>PRÉSENTS</u>: M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, M. GARNIER Philippe, Mme JOLY Marie-France, M. CŒUR Sébastien, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène.

EXCUSÉ ET REPRÉSENTÉ: M. ASSOGBA Guillaume (Pouvoir à M. TOINON Alain).

Secrétaire élue: Mme CHALANDON Nicole.

Ordre du jour :	
1 Approbation procès-Verbal du Conseil Municipal du 09 mars 2023	
2 Désignation du secrétaire de séance	
3 Délibérations	
1- Vote du compte administratif 2022 (Commune – commerces)	Délibérations n°2023/04.01-02
2- Approbation compte de gestion 2022 (Commune – commerces)	Délibération n°2023/04.03
3- Affectation des résultats du compte administratif	Délibérations n°2023/04.04-05
4- Transfert du bâtiment du Coquetier du budget général au budget	Délibération n°2023/04.06
annexe « Commerces »	
5- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023	Délibération 2023/04.07
6- Vote du budget primitif 2023 (Commune – commerces)	Délibérations n°2023/04.08-09
7- Subvention La Fabrik – Année 2023	Délibération n°2023/04.09
4 Décisions prises par délégation	
5 Rapport des commissions communales	
6 Rapport des délégations externes	
7 Questions diverses	

# 1. <u>APPROBATION PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER</u> 2023

Le procès-verbal de la séance du jeudi 09 mars 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 2. <u>DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u>

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil Municipal désigne Mme CHALANDON Nicole comme secrétaire de séance.

## 3. DÉLIBÉRATIONS

#### 3.1 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET GENERAL

Madame l'Adjointe soumet au Conseil Municipal le compte administratif « Commune 2022 » dont le total des recettes de fonctionnement cumulé s'élève à 510 087.24 € et le total des dépenses de fonctionnement cumulé s'élève à 281 105.08 €.

Le total des recettes d'investissement cumulé s'élève à 199 425.97 € et le total des dépenses d'investissement cumulé à 146 935.75 €.

Le résultat de clôture pour la section investissement est un excédent de 52 490.22 € hors restes à réaliser, le déficit s'élève à 45 168.90 € compte tenu des restes à réaliser ; quant à la section de fonctionnement on constate un excédent de 228 982.16 €.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du compte administratif et Madame l'Adjointe soumet le vote à main levée.

Le compte administratif 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

### 3.2 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE COMMERCES

Madame l'Adjointe soumet au Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe « Commerces » dont le total des recettes de fonctionnement cumulé s'élève à 15 711.12 € et le total des dépenses de fonctionnement cumulé s'élève à 13 453.18 €.

Le total des recettes d'investissement cumulé s'élève à 224 465.73 € et le total des dépenses d'investissement cumulé s'élève à 28 071.97 €.

Le résultat de clôture pour la section investissement est un excédent de 196 393.76 € hors restes à réaliser, l'excédent s'élève à 43 100.76 € compte tenu des restes à réaliser. Quant à la section de fonctionnement on constate un excédent de 2 258.54 €.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du compte administratif et Madame l'Adjointe soumet le vote à main levée.

Le compte administratif 2022 du budget annexe « Commerces » est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### 3.3 APPROBATION COMPTES DE GESTION 2022 (COMMUNE – COMMERCES)

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et le budget annexe, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECLARE** que les comptes de gestion, dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Les Comptes de gestion du budget général et du budget annexe « Commerces » sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

# 3.4 AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif général 2022 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 228 982.16 €

**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit au BP 2023

- en fonctionnement 183 813.26 € compte 002
- en investissement 45 168.90 € compte 1068

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

# 3.5 AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE COMMERCES

Le Conseil Municipal

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif du budget annexe 2022 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 2 258.54 €

**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit au BP 2023

en fonctionnement 2 258.54 € au compte 002

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

# 3.6 TRANSFERT DU BATIMENT DU COQUETIER DU BUDGET GENERAL AU BUDGET ANNEXE COMMERCES

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2018/07.02 du 05 juillet 2018 approuvant l'acquisition auprès de France Domaine d'un tènement d'immeuble « Maison du Coquetier » sis au 64 route de Virigneux à Maringes.

Il rappelle les projets de travaux de réhabilitation de ce tènement en espace commercial multiservices au rezde-chaussée et en logement de fonction au 1<sup>er</sup> étage.

Il précise que pour l'acquisition de ce tènement, la commune a sollicité un emprunt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 120 000 €. Le capital restant dû à ce jour pour cet emprunt est de 86 547.73 €.

Il rappelle également la délibération 2020/09.05 du 17 septembre 2020 approuvant la création d'un budget annexe « Commerces » assujetti à la TVA.

Monsieur le Maire précise que le bâtiment du Coquetier est actuellement affecté au budget général de la commune.

Les travaux de réhabilitation de ce tènement devant débuter cette année, il propose aux membres du conseil municipal de transférer ce bâtiment au budget annexe « Commerces » afin de distinguer les opérations consacrées à ce bâtiment (travaux et subventions) et assurer un meilleur suivi de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le transfert du bâtiment du Coquetier du budget général au budget annexe « Commerces »,

**DIT** que l'emprunt contracté pour ce bâtiment dont le capital restant dû est de 86 547.73 € est également transféré sur le budget annexe Commerces,

**DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer tous documents devant intervenir suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### 3.7 VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire rappelle les taux de la fiscalité locale de l'année 2022 :

Taxe d'habitation: 9.20 %
Taxe foncier bâti: 30,50 %
Taxe foncier non bâti: 30.21 %

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2023. Il propose de voter à main levée.

L'assemblée, après en avoir délibéré,

FIXE comme suit les nouveaux taux d'imposition :

Taxe d'habitation 9.50 % Foncier bâti 31.50 % Foncier non bâti 31.20 %

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### 3.8 VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif communal 2023 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à :

560 067.26 € en section de fonctionnement 289 809.47 € en section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à main levée,

APPROUVE le budget primitif communal 2023,

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### 3.9 VOTE DU BUDGET PRIMITIF « COMMERCES »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2023 du budget annexe « Commerces » qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à :

59 614.83 € en section de fonctionnement 713 874.01 € en section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à main levée,

**APPROUVE** le budget primitif du budget annexe « Commerces » 2023.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### 3.10 SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA FABRIK

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la représentation de théâtre musical du 17 avril 2023 à la salle d'animation rurale de Maringes. Il propose de verser une subvention à l'association La Fabrik, centre de ressource et levier culturel au sein des Monts du Lyonnais qui a mené à bien ce projet sur notre village.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

**DECIDE** d'accorder une subvention à l'association La Fabrik

FIXE le montant de cette subvention à 500 €

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## 4. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Décision de M. le Maire :

- Relative à la validation du devis de Faure Terrassement pour une extension de canalisation d'eaux pluviales de 4 952.20 € HT soit 5 942.64 € TTC
- Relative au devis de SARL SEON Joël pour l'estimation des travaux phase DCE de l'auberge du Mottet d'un montant de 600 € HT.
- Relative à un 2<sup>ème</sup> avenant du cabinet EPS Scarato, Architecte chargé du suivi des travaux de l'auberge d'un montant de 3 000€ HT.

Décision de M. Alain TOINON, Adjoint délégué à la sécurité :

• Relative à l'acquisition d'un four à convection ventilé pour la salle d'animation rurale. Facture de l'entreprise Bernard Thevenon d'un montant de 737 € HT soit 884.40 € TTC.

#### 5. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

#### FINANCES (Rapporteur M. François DUMONT:

Electricité verte : Afin de lancer un nouveau marché, le SIEL souhaite connaître la volonté de la commune en ce qui concerne la part d'électricité verte utilisée dans nos différents bâtiments.

M. le Maire présente la dernière facture d'électricité et la consommation des différents bâtiments de la commune. Il souligne la consommation importante de la salle d'animation rurale dont la facture

représente plus de la moitié des consommations de l'ensemble des bâtiments.

Monsieur le Maire propose de rajouter le stade en électricité verte à 100% tels que le sont déjà les autres bâtiments.

## CULTURE ET ÉVÈNEMENTS (Rapporteur Blandine THEVENON NICOLI) :

<u>Semaine citoyenne</u>: Mme Blandine THEVENON NICOLI fait un retour sur la semaine citoyenne dont le thème était cette année: « A l'école, à pied, à vélo ».

Lundi 03/04 : Intervention de « l'atelier du biclou » auprès des enfants de l'école. Les enfants se sont montrés très intéressés par le descriptif et la réparation de leur vélo.

Mardi 04/04 : Intervention de la gendarmerie auprès des enfants de l'école. Les enfants ont testé un circuit pédagogique installé sur le parking de la salle d'animation rurale.

Mercredi 05/04: Remise en selle des séniors avec prêt de vélos électriques par la CCMDL.

Jeudi 06/04 : Plusieurs circuits ont été organisés sur la commune afin d'accompagner les enfants sur le trajet de l'école que ce soit à pied ou à vélo.

Vendredi 07/04 : Marche intergénérationnelle le matin. Rendez-vous à 09h00 à l'école. A 17h30, restitution des grands moments de la semaine citoyenne.

#### 6. RAPPORT DES DELEGATION EXTERNES

#### SIEMLY (Rapporteur : M. Jean-Marc PONCET) :

Suite à la dernière réunion du syndicat, M. Jean-Marc PONCET retransmet les données importantes de l'année 2022.

Zone de captage située à Grigny ; 36 760 abonnés en 2022

79 548 foyers desservis, 2.26 personnes en moyenne par compteur.

Consommation 43m3 par personne et par an, 100 m3 par foyer.

Sur 120m3, 134 € pour l'exploitant (SUEZ), 254 € pour le syndicat.

Taux d'impayé : 1.45% d'impayé en 2022

Qualité eau : 148 contrôles de l'ARS, 100% de bonne qualité

Nombre de m3 d'eau perdu : 2.41 m3 par km et par an.

15% des canalisations ont plus de 60 ans,

#### 7. QUESTIONS DIVERSES

<u>Fermeture des urgences de Feurs</u>: La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais ainsi que les communes du secteur ont interpellé les parlementaires, les Préfets du Rhône et de la Loire ainsi que l'ARS sur l'éloignement des services d'urgences hospitaliers qu'engendre cette fermeture sur notre territoire. Il a été souligné le manque de praticiens qui pénalise déjà les habitants en entrainant des ruptures de parcours de soin. L'ensemble des élus demande le maintien des urgences et soutient le centre hospitalier du Forez.

<u>Commémoration de l'Armistice de 1945</u>: lundi 08 mai à 11h. Un vin d'honneur sera offert en salle basse de la mairie à l'issue de la cérémonie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Prochain Conseil Municipal: jeudi 04 mai 2023 à 20h30

Mme Nicole CHALANDON,

holondon

François DUMONT,